

Commission de la Recherche

Lundi 13 septembre 2021 à 9h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)	x		
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Mme Isabelle GRUDET (LET)	x		
Mme Nazila HANNACHI –BELKADI (MAP-MAACC)	x		
M. James NJOO (GERPHAU)		x	Pouvoir à Xavier Bonnaud
M. Yann NUSSAUME (AMP)		x	Pouvoir à Rosa De Marco
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).	x		
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)	x		
M. Bendicht WEBER (LET)		x	Pouvoir à Isabelle Grudet
Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :			
Mme Angèle LAUNAY (LET)	x		
Mme Kwatar SAMIH (AHTTEP)	x		
Personnalités extérieures :			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)		x	Pouvoir à Laurent Devisme
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/ UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)	x		
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)	x		
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)	x		
Nombre de voix			
Invités permanents			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la	x		

recherche			
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)		x	

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (9 membres présents en début de la réunion et 3 pouvoirs = 11 membres). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30- 12h30		1) Validation du RD du 12/07/2021 ; 2) Classement des candidatures à un contrat doctoral du MC : évaluation des dossiers. 3) Point d'information sur le bilan social de l'ENSAPLV (2019-2020) ; 4) Point d'information : candidatures à une délégation CNRS ; 5) Point d'information : calendrier voté par la CR (rappel); 6) Questions diverses	Présidence/R. Datchi Présidence/Bureau de la CR Direction Présidence/Bureau de la CR/ Présidence/Bureau de la CR /	Documents joints dans le dossier commun

Point 1) Validation du RD de la dernière réunion (12/07/2021) :

Décision :
Le RD est validé à l'unanimité.

Point 2) Classement des candidatures à un contrat doctoral du MC : évaluation des dossiers :

Le protocole pour le classement des dossiers a été discuté en juillet. Ce classement est une obligation imposée par le MC. Cette même procédure a été utilisée l'an dernier. Le service de la recherche a reçu deux candidatures à un contrat doctoral du Ministère de la culture, une portée par le laboratoire LAA et une présentée par le laboratoire LET. L'équipe AMP ne présente pas finalement de candidat.

L'objectif est de répartir les dossiers entre les experts-évaluateurs membres de la CR.

La CR décide de nommer trois experts-évaluateurs : Xavier Bonnaud, Catherine Maumi et Laurent Devisme.

Concernant le contenu du dossier à évaluer : l'an dernier, les candidatures ne comportaient pas les coordonnées des directeurs scientifiques ni des laboratoires/UMR de rattachement. Cette année, la CR a considéré qu'il est plus pertinent d'évaluer les dossiers complets (et comprenant les coordonnées des responsables scientifiques, laboratoire/UMR d'accueil du doctorant et ED de rattachement).

Calendrier :

Le retour des expertises est prévu pour le 20/09. La CR ad hoc réunie en session limitée aux enseignants-chercheurs se réunira le 21/09 pour voter le classement final des candidatures. Ce classement sera envoyé ensuite au Ministère de la culture.

La grille d'évaluation a été communiquée à tous les membres de la CR. Il s'agit du même document utilisé l'an dernier. Les critères indiqués dans cette grille correspondent à ceux couramment utilisés :, à savoir : 1) la pertinence du sujet à l'égard de la SNA, 2) problématique et hypothèse, 3) méthodologie et 4) faisabilité du projet.

La présidente demande aux membres de la CR de voter la grille d'évaluation.

Décision : la grille d'évaluation est votée à l'unanimité ; ce document sera utilisé de nouveau pour les évaluations des candidatures présentées cette année.

Il est rappelé que les experts éviteront de classer des dossiers ex aequo ou d'effectuer un classement si les candidatures présentées ne sont pas suffisamment solides du point de vue méthodologique. À l'instar de la procédure appliquée l'année dernière, une note de synthèse, et des notes attribuées par les évaluateurs, sera produite afin de permettre le classement des dossiers.

Laurent Devisme quitte la réunion à 10h30, après le vote.

Point 3) Point d'information sur le bilan social de l'ENSAPLV (2019-2020) :

La direction a publié le bilan social de l'ENSAPLV (2019-2020). Ce document a été communiqué à tous les membres de l'établissement et aux membres de la CR également. Il s'agit d'un bilan comparatif des années 2019 et 2020 et qui vient s'ajouter au bilan des années 2017-2018. Avant 2019, l'ENSAPLV n'avait pas de bilan social. Les chiffres présentés concernent les agents administratifs et le personnel enseignant (titulaires et contractuels). Les intervenants contractuels (extérieurs) ont été également intégrés dans ce bilan ce qui a permis d'avoir une vision globale du mode de fonctionnement général de l'école. Le bilan social montre également des chiffres sur la parité hommes/femmes, les pourcentages sont calculés en fonction du type de population, de catégorie de personnels permettant de faire fonctionner l'établissement. Ensuite, il y a une partie sur l'évolution des populations au sein de l'école, sur les instances d'organisation sociale de l'établissement (CT et CSCHT) et sur les divers sujets abordés au sein de ces instances au cours des années concernées par le bilan social. Ensuite, d'autres chiffres concernent le bilan sur l'absentéisme, les vacances de postes et le roulement des personnels. Afin de respecter la réglementation en vigueur, le bilan social 2019-2020 a été validé par le CT le 26 juillet 2021 avant d'être publié.

Le document dans l'état actuel n'est pas un document réflexif et il serait par conséquent intéressant de réfléchir aux orientations souhaitées par la direction et par les diverses instances de gouvernance de l'établissement vis-à-vis des chiffres présentés par le bilan social. Le CPS va s'emparer pour réfléchir sur les orientations des postes à pourvoir dans le futur (postes T2 notamment). Une commission de recrutement et de suivi des enseignants contractuels (CoPIL) a été créé pour faire un suivi de ces questions (la directrice adjointe coordonne la partie administrative) ; le bilan social peut aider ce CoPIL à mener une réflexion globale sur la situation actuelle et la faire évoluer, en tenant en compte la transformation de postes T3 en T2 (protocole de gestion et suivi de carrière des enseignants-chercheurs).

Point 4) Point d'information : candidatures à une délégation CNRS :

La présidente rappelle que le calendrier des instances de l'école est assez serré ; c'est pourquoi il faut anticiper les éventuelles candidatures à une délégation au CNRS afin de les intégrer à temps dans les ordres du jour et pouvoir les voter. Les directeurs vont informer les membres des leurs équipes de l'ouverture de la campagne de délégation au CNRS ; ils vont ensuite faire remonter toute manifestation d'intérêt.

Pour mémoire, le calendrier de la campagne d'accueil en délégation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs pour activités de recherche au sein des UMR est le suivant :

- Ouverture jusqu'au 21 octobre 2021. Les accueils interviendront le 1^{er} septembre 2022 ou le 1^{er} février 2023.

L'information suivante a été envoyée par le BRAUP aux directeurs d'équipes après la CR du 13/07/2021 :

Comme chaque année, en raison de l'utilisation de Galaxie pour les dépôts de candidature, les candidat(e)s des ENSA devront se rapprocher de l'Institut national des sciences humaines et sociales (INSHS) du CNRS pour la procédure aménagée.

L'interlocutrice des ENSA est :

- Mme Stéphanie VERMEERSCH, directrice adjointe scientifique,
Stephanie.VERMEERSCH@cnrs.fr
- Tél. 01 44 96 53 57

Point 5) Point d'information : calendrier voté par la CR (rappel) :

Ce calendrier a été imaginé en fonction des échéances connues à ce jour. Les dates pour la campagne d'attribution des décharges pour recherche ont été avancées pour l'année prochaine ; ceci afin d'éviter les aléas rencontrés cette année. La CR continuera à avoir lieu les lundis matin, sachant que certains collègues membres de la CR sont excusés par avance pour leur indisponibilité (Manola Antonioli et Joachim Silvestre). Dès que voté, ce calendrier a été communiqué à la direction de l'établissement, à la présidente du CE et au président du CPS pour information. LA CR a voté également que ce calendrier soit rappelé à la fin de chaque relevé de décisions de la CR.

Rappel du calendrier des réunions de la CR à venir + points à discuter :

Mardi 21 septembre : CR ad hoc classement des candidatures à un CD du MC

Lundi 18 octobre 2021, 9h30 – 12h30 : délégations CNRS

Lundi 29 novembre 2021, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 17 janvier 2022, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 4 avril 2022, 9h30 – 12h 30 : Lancement du travail pour l'attribution des décharges pour recherche.

Lundi 16 mai 2022, 9h30 – 12h30 : vote décharges pour recherche

Lundi 27 juin 2022, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 12 septembre 2022 : classement des candidatures à un contrat doctoral du MC.

La présidente clôt la séance à 11h55.

La prochaine CR ad hoc se tiendra le mardi 21 septembre à 17h

La prochaine CR aura lieu le lundi 18 octobre 2021 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR

